



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET D'ORIENTATION STRATEGIQUE
18 décembre 2018
PROCES VERBAL

Représentants des membres fondateurs :

| | Présent(e) | Excusé(e) | Pouvoir | Pouvoir attribué à |
|--|------------|-----------|---------|--------------------------|
| Madame Nathalie DAUSSY – Préfecture de Région – adjointe au SGAR | ✓ | | | |
| Monsieur Patrick Molinoz, Conseil régional, Président du GIP | ✓ | | | |
| Monsieur Ludovic Rochette, Conseil départemental de la Côte d'Or | | ✓ | ✓ | Monsieur Patrick MOLINOZ |
| Monsieur Guy Hourcabie, Conseil départemental de la Nièvre | | ✓ | | |
| Monsieur Anthony Vadot, Conseil départemental de la Saône-et-Loire | ✓ | | | |
| Monsieur Yves Vecten, Conseil départemental de l'Yonne | ✓ | | | |

Représentants des membres élus :

| | Présent(e) | Excusé(e) | Pouvoir | Pouvoir attribué à : |
|--|------------|-----------|---------|--------------------------|
| Monsieur Roger Ganée (collège 2) | | ✓ | ✓ | Monsieur Patrick MOLINOZ |
| Monsieur René Marcellot (collège 5) | | ✓ | ✓ | Monsieur Yves VECTEN |
| Monsieur Jacky Rodot (collège 4) | | ✓ | ✓ | Monsieur Gilles PROST |
| Monsieur Emmanuel Bougerolle (collège 5) | | ✓ | | |
| Monsieur Gilles Prost (collège 6) | ✓ | | | |

| | | | | |
|---|------------------|---|---|----------------------|
| Monsieur Paul-Antoine De Carville (collège 7) | Dém. | | | |
| Monsieur Daniel Duplessis (collège 8) | ✓ | | | |
| Monsieur Pierre Poillot (collège 9) | ✓ | | | |
| Monsieur Gilles Beaufiles (collège 10) | | ✓ | ✓ | Monsieur Yves VECTEN |
| Monsieur Cyrille Politi (collège 11) | Dém. | | | |
| Monsieur Guy Hourcabie (collège 12) | Cessation mandat | | | |
| Monsieur Michel Neugnot (collège 13) | Cessation mandat | | | |

Représentants de l'État :

| Commissaire du Gouvernement | Présent(e) | Excusé(e) | Pouvoir | Nom du membre ayant donné pouvoir |
|-----------------------------|------------|-----------|---------|-----------------------------------|
| Monsieur Bernard Luc | ✓ | | | |

| Contrôleur budgétaire régional | Présent(e) | Excusé(e) | Pouvoir | Nom du membre ayant donné pouvoir |
|--------------------------------|------------|-----------|---------|-----------------------------------|
| Madame Barbara Héraud | ✓ | | | |

Personnes invitées :

Monsieur Jean-Michel MARTIN, DSI Conseil départemental de Saône-et-Loire

Monsieur Philippe BAFFALIE, DSI Conseil départemental de Côte d'Or

Monsieur Pierre ADAMI, Chargé de mission Modernisation de l'action publique, Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté

Madame Sophie VALDENNAIRE-RATTO, Directrice de l'aménagement, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Représentants de l'équipe du GIP e-bourgogne-franche-comté :

Monsieur Gilles Delamarche, Directeur

Monsieur Patrick Ruestchmann, Directeur-adjoint

Madame Jennifer Pierre, Responsable relations adhérents et communication

DEROULE DE L'ORDRE DU JOUR

I. **Accueil des membres et ouverture de la séance du CAOS par le Président du GIP, vérification des règles de quorum, désignation d'un secrétaire de séance**

Les élus du CAOS et les membres invités signent la feuille de présence. Il est précisé que le CAOS est composé de 18 membres (dont 2 élus démissionnaires, 2 élus ne pouvant plus siéger « es qualité » au sein de leur collège d'origine),

10 doivent être présents ou représentés afin que le quorum soit atteint.

7 membres sont présents et 5 membres ont donné pouvoir pour les représenter.

→ En application des règles de quorum, le conseil d'administration et d'orientation stratégique peut donc siéger et délibérer valablement.

Monsieur Gilles Delamarche, Directeur du GIP, est désigné secrétaire de séance

Monsieur Patrick Molinoz, Président du GIP ouvre la séance.

Il remercie les élus présents ainsi que les représentants de l'Etat.

Le Président du GIP évoque en introduction deux sujets majeurs dont les travaux ont débuté en 2018 et perdureront tout au long de l'année 2019 :

Plateforme Territoires Numériques BFC :

Il est proposé d'attribuer le marché de réalisation et d'exploitation de la nouvelle plateforme et de ses cinq lots lors d'un CAOS qui se réunirait le 6 mai 2019.

Avant cela, deux tours de négociations auront lieu avec les candidats afin d'affiner les offres reçues.

La date du 6 mai 2019 est validée.

Modèle économique et de services de Territoires Numériques BFC :

Les travaux sont engagés sur le modèle économique et de services de Territoires Numériques BFC.

Monsieur Bernard Luc, Commissaire du gouvernement demande si l'Etat sera invité à participer aux travaux sur l'AMO économique et de services.

Le Président du GIP y est tout à fait favorable, l'Etat étant co-financeur de cette étude.

Des ateliers auront lieu au cours de l'année 2019, les résultats des travaux seront présentés au CAOS à la fin du 1^{er} semestre 2019, pour une révision du modèle économique dans le cadre du budget 2020.

Seront à rencontrer, comme indiqué dans le CCTP, les 8 Conseils Départementaux lors d'entretiens afin d'entendre leurs attentes sur les usages des services numériques TerNum proposés ou à venir, sur les principes de mutualisation avec la structure Territoires Numériques BFC (engagement sous forme de membre fondateur ? autre formule ? modalité économique d'accès aux services ? ...)

Les rencontres seront différenciées entre les CD ex-Bourgogne et les CD ex-Franche-Comté puisque ces derniers ne sont ni membres fondateurs, ni adhérents à ce stade.

L'objectif est d'ouvrir tous les champs de possibilité pour établir une perspective de coopération régionale des Départements dans le projet de mutualisation porté par le GIP.

S'agissant de la période de mise en œuvre du nouveau modèle économique, Monsieur Daniel Duplessis intervient pour signaler que le 2^e semestre 2020, après les municipales, sera une séquence importante. Cela peut être une période de basculement car les contrats et les dépenses sont à chaque fois remis en question après renouvellement des instances municipales. Il sera donc important de mener une campagne de communication à destination des élus pour affirmer le caractère indispensable (et peu coûteux) des services Territoires Numériques BFC.

Patrick Molinoz ajoute qu'il y aura effectivement un important travail de communication et de prospection qui devra être réalisé une fois les nouveaux modèles économiques et de services adoptés.

Et pose la question suivante : si le modèle économique change, pourra-t-on faire perdurer une reconduction tacite des adhésions (exemple : en cas de variations de prix ou de découpage de l'offre de services). Il faudra sans doute se montrer souple sur ces sujets.

Monsieur Jean-Michel Martin suggère de commencer les actions de communication dès 2019, en amont de la préparation des budgets de l'année suivante.

Monsieur Pierre Adami indique qu'il serait utile d'avoir une vision prospective sur les adhérents et la nature des services utilisés ; cela permettrait notamment d'identifier une surcharge éventuelle d'activité et l'utilisation des ressources humaines au sein du GIP.

Patrick Ruestschmann précise que l'on dispose de certaines données mais qu'elles sont malheureusement incomplètes. Cela est dû essentiellement à la conception d'origine de la plate-forme et de son modèle de statistiques d'utilisation des services par les adhérents. Ce besoin bien identifié a fait l'objet d'une demande précise dans le cadre du prochain marché.

Le Président du GIP évoque également le projet Hub France Connectée :

Ce projet vise à accélérer l'émergence d'acteurs territoriaux structurants au service de l'Inclusion et de la Médiation Numérique, conditions indispensables au développement des usages par les publics éloignés du Numérique.

Les activités liées à ce projet, pour l'essentiel, sont :

- Le recensement, l'articulation et la coordination des acteurs de la médiation numérique pour faire converger les projets vers des priorités territoriales définies avec les collectivités ;
- La mutualisation et l'apport de valeur aux acteurs de terrain en créant des centres de services partagés (mutualisation de parcours de formations pour les aidants, partage d'outils et de ressources humaines...).

La Région a décidé de répondre à cet appel à projets en s'appuyant sur le GIP. Les membres fondateurs, dont certains comme la Nièvre ont manifesté leur intérêt pour ce projet, seront donc de fait associés à la démarche.

En synthèse Patrick Molinoz précise que l'année 2018 n'est certes pas aussi satisfaisante qu'elle devrait en terme de nouvelles adhésions en Franche-Comté (pour rappel, 31 adhérents, 80 000€ de produits) mais que des chantiers importants ont par ailleurs occupé l'équipe : après-PPP, RGPD, DECI, Rencontres Territoires Numériques ... le Président du GIP souhaite que l'on formalise la proximité du GIP avec ses adhérents, en territorialisant la présence du GIP, c'est-à-dire en instaurant des comités qui regrouperont des adhérents à des échelles territoriales facilitant la participation, tout en restant gérables par le GIP.

Il est précisé qu'il ne s'agira pas nécessairement d'une structure de décision, les règles de gouvernance du GIP ne sont pas remises en question à ce stade.

II. Communication de la liste des adhérents au 18 décembre 2018 ; Examen et adoption du bilan d'activités du GIP pour l'année 2018 (cf. rapport)

La liste des 1 562 adhérents est communiquée aux élus du CAOS. Cette liste est disponible en ligne sur le portail www.territoires-numeriques-bfc.fr (rubrique le GIP, les adhérents). En 2018, le GIP a enregistré 102 nouvelles adhésions.

Fonctionnement du GIP

Instances

Les instances de gouvernance du GIP se sont réunies comme suit en 2018 :

- 2 séances de Conseils d'administration et d'orientation stratégique le 14 juin 2018 et une seconde le 18 décembre 2018
- 1 assemblée générale ordinaire le 14 septembre 2018

Équipe

17 postes permanents (dont 3 emplois dédiés à IDÉO BFC) et un poste non-permanent.

Achats du GIP

Plusieurs marchés ont été attribués :

- Chantier d'AMOA pour la définition et l'assistance à la mise en place de l'architecture technique cible de la nouvelle plateforme de services numériques : Cabinet Wavestone
- Chantier d'AMO sur la réflexion sur le modèle économique et de services de Territoires Numériques BFC : Cabinet Wavestone

Marché sur base devis :

- RGD Super Chef Saisie attribué à la société iCom
- Web Actes Etude remplacement à la société Libriciel
- Marché accompagnement du GIP pour l'animation de ses relations avec la presse attribuée à l'agence Isée
- Marché de réalisation du maquettage pour le portail de la donnée attribué à The Insperience.co

Services

Aide à la décision et Système d'information interne du GIP

Les phases de développement de la base de données « unique » du système d'information du GIP ont été finalisées, dans le cadre de l'accueil d'un stagiaire universitaire en cursus licence informatique.

Fonctionnement –Animation du projet IDÉO BFC

Le dispositif IDÉO est animé par le GIP. Dans le cadre de la préparation de sa rénovation complète, au sein du futur marché Territoires Numériques BFC, plusieurs actions ont eu lieu :

- Maquettage pour aller vers le portail de la donnée
- Potentiel de distribution avec l'IGN de services carto mutualisés
- Animation de groupes de travail
- Formations à la manipulation des données
- Organisation de séminaires

Partenariats

Nouveau partenariat en 2018 avec l'association Déclic qui met en relation les structures de mutualisation qui travaillent en France sur les usages numériques.

Des partenariats étroits qui perdurent avec e-Megalis Bretagne, le GIP Maximilien ou encore l'Adullact.

Formations

280 personnes ont été formées en sessions collectives

302 personnes supplémentaires ont également été formées lors de 105 sessions de formation intra

Assistance

Entre le 1^{er} janvier et le 16 novembre 2018, 5 352 tickets (demandes d'intervention, aide à l'utilisation des services, demandes d'information...) ont été créés en GRC dont environ 50% sont traitées par l'équipe du GIP.

Déploiement et Prospection

171 RDV avec des adhérents ont eu lieu en 2018 ,83 RDV de prospection ont été assurés.

Communication

A retenir en particulier cette année les Rencontres des Territoires Numériques. 10 réunions ont été organisées en Bourgogne de janvier à juin 2018 ; 212 élus et agents y ont participé, majoritairement des adhérents.

Le Président du GIP soumet au vote des membres du CAOS le bilan d'activités 2018

0 abstention, 0 contre, 12 pour

[Le bilan d'activités 2018 est adopté.](#)

III. Examen et adoption du programme d'activités 2019

Marché de renouvellement de la plateforme

Plusieurs tours d'auditions auront lieu pour affiner l'offre avant attribution du marché lors du CAOS du 6 mai 2019.

Modèle économique et de services

Aider à définir l'approche économique et tarifaire de l'offre de services Territoires Numériques BFC, à horizon 2020. Cette étude sera réalisée de manière concertée et partagée (Rencontre des membres fondateurs, écoute des CD francs-comtois, échanges avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Un chantier juridique accompagne par ailleurs ces 2 premiers chantiers.

Les services

Web Actes ou la production d'un outil logiciel libre pour traiter des actes administratifs : nécessite une migration progressive de l'outil actuel vers le nouveau, environ 900 adhérents sont concernés.

WebSIG et DECI ou la fourniture d'un outil simple pour manipuler des données géographiques au-delà de la visualisation (IDéO BFC)

Super Chef RGPD qui continuera à évoluer pour accompagner les DPD dans leurs missions en facilitant au maximum leur mission.

Archivage électronique : préparation de la mise en production avec le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

Ouverture des données publiques : création d'applications de visualisation de données pour répondre aux sollicitations croissantes, accompagnement et méthodologie. Le GIP participera à la saison 2 d'OpenData local.

Sites web des communes : De nouveaux modèles de site web seront proposés.

IDÉO BFC : maquettage pour aller vers le portail de la donnée, travaux avec l'IGN, animation de groupes de travail (PCRS, zone d'activités éco).

France Hub connectée : Il est rappelé également la candidature du GIP à cet appel à projet.

Ouvert à des groupements et des structures de coopération, le sujet est l'inclusion numérique. Patrick Molinoz indique qu'il ne soit pas comment il est possible de s'inscrire dans ce sujet de l'inclusion numérique sans s'adresser à l'échelon communal.

L'objectif est de proposer un modèle et des pratiques opérationnelles au service de l'inclusion. Les réponses seront probablement diverses dans leurs formes et en fonction des publics.

Le Président du GIP demande aux membres du CAOS s'ils pensent que cette candidature est intéressante ?

Pierre Poillot demande si le GIP serait dans ce cadre une sorte de relais ou de ressource pour les collectivités qui voudraient développer un projet en lien avec l'inclusion numérique ?

Patrick Molinoz répond qu'il est effectivement important que toute collectivité qui a un projet numérique trouve un interlocuteur à qui en parler et qui lui apportera une lecture objective, détachée d'intérêts économiques. Il ajoute qu'il semble que personne d'autre en BFC, du fait de sa représentativité, de la présence de L'Etat, de la Région et des Départements, ne peut le faire mieux que le GIP. C'est clairement une piste d'avenir pour le GIP.

Formations

Publication d'un nouveau calendrier de formations avec deux particularités en 2019 : pas de formations sur e-actes mais un nouveau dispositif de formation sur le sujet RGPD.

Au sujet du RGPD, Monsieur Pierre Adami demande si le GIP a comme projet de proposer par exemple des traitements types utilisés par les communes ?

Patrick Ruestchmann indique que des traitements sont déjà préenregistrés et que l'outil s'enrichira encore au fil de nos expériences. La CNIL a par ailleurs communiqué une liste des registres (14) particulièrement à risques.

Création de commissions locales

Le Président du GIP propose l'instauration de commissions locales qui auront pour objectif de rapprocher le GIP de ses adhérents, avec un objectif d'information et de recensement des besoins.

Il conviendra de définir la bonne échelle géographique, de manière à croiser proximité et moyens humains du GIP.

Question de Jean-Michel Martin : si le GIP veut réunir des adhérents, pourquoi ne pas imaginer des web-séminaires ?

Patrick Molinoz retient l'idée mais plutôt comme une perspective car tous les publics du GIP ne sont sans doute pas aguerris à cette pratique. Ces réunions débiteront en présentiel, car il faut déjà que les adhérents deviennent acteurs de ce nouveau dispositif.

Monsieur Pierre Adami évoque l'outil « démarches simplifiées » qui peut peut-être générer des réflexes et une appropriation plus large des usages. Le tour de France démarches simplifiées est terminé mais Monsieur Adami voudrait solliciter les services concernés pour organiser de nouvelles réunions plus spécifiquement à destination des collectivités.

Patrick Ruestchmann précise que ce dispositif sera testé et si les tests sont concluants, il pourrait être intégré dans la prochaine offre de marché.

Communication

En plus des activités habituelles (web, salons, etc...) il est prévu la mise en place d'une campagne de communication presse, en particulier en Franche-Comté, pour inscrire davantage le GIP dans le paysage institutionnel.

Élections

Au cours du premier semestre 2019, le GIP doit organiser des élections pour élire ou renouveler certains membres du CAOS.

Sont concernés par de nouvelles élections les représentants des collèges 5, 7, 9, 11, 12 et 13.

Sont concernés par une première élection les collèges 14 à 17 (collèges des communes de moins de 3 500 habitants de Franche-Comté qui disposent d'adhérents au sein du Groupement).

Patrick Molinoz remarque qu'il faudrait trouver le moyen d'asseoir le mandat de représentant au CAOS sur la durée d'un mandat de Maire ou de représentant de syndicat.

A l'issue de la présentation, Madame Nathalie Daussy observe qu'aucune campagne de prospection en Franche-Comté ne transparait dans ce programme.

Patrick Molinoz explique que la révision du modèle économique et de services mènera à une campagne de communication à l'échelle de la région. Avant cela, les ambassadeurs poursuivront leur travail de proximité sur le terrain.

Madame Daussy rappelle que le portail de la donnée avait été identifié comme une possible passerelle.

Patrick Ruestchmann précise que tout ce que fait IDÉO aujourd'hui sera demain dans le portail de la donnée, ouvert à tous. Les deux seules choses qui pourraient être réservées aux adhérents sont DECI et peut-être un outil de visualisation de données facile à utiliser. Toute le reste doit rester gratuit.

Elle rappelle qu'une subvention a été accordée par l'Etat pour le déploiement des services du GIP en Franche-Comté et qu'il est donc en attente de résultats et d'indicateurs. Si la stratégie amorcée ne porte pas ses fruits, ne peut-on pas utiliser les crédits disponibles différemment ?

Patrick Molinoz propose d'affecter ces crédits à la communication une fois le nouveau modèle économique et de services défini pour asseoir la présence du GIP et de son offre de services.

Madame Daussy indique qu'elle va relire les conventions et voir ce qu'il est possible de faire.

Monsieur Gilles Delamarche évoque les freins politiques qui peuvent également expliquer ce lent déploiement.

Patrick Molinoz estime qu'il faut saisir les opportunités pour démontrer que le GIP apporte une offre de services complémentaire (DECI, open data, outil RGPD, archivage définitif et autres thématiques à venir...) et non concurrentielle de celles des agences ou syndicats locaux.

[Le Président du GIP soumet au membres du CAOS le programme d'activités 2019.](#)

[0 contre, 0 abstention, 12 pour.](#)

[Le programme d'activités 2019 est adopté.](#)

IV. Examen et adoption du règlement financier 2019

Le règlement financier 2019 ne présente pas de modification majeure.

Monsieur Daniel Duplessis fait remarquer une erreur dans le projet de Règlement, au niveau des communautés de communes: attention 1.3 pour les communautés de communes

Monsieur Anthony Vadot confirme que le Conseil départemental de la Saône-et-Loire ne se désengagera pas mais réaffirme la volonté que soit revue la cotisation du département, demande qui n'a pas été entendue jusque-là.

**Le Président du GIP soumet au vote des membres du CAOS le règlement financier.
0 abstention, 1 contre (conseil départemental de Saône-et-Loire), 11 pour**

Le règlement financier 2019 est adopté.

V. Examen et adoption du projet de budget

Le Directeur du GIP présente le projet de budget 2019, par comptes de produits et de charges (cf. rapport transmis aux membres du CAOS).

| Code budgétaire | Nature des charges | € | Total | Code budgétaire | Nature des produits | € | Total |
|---|--------------------|-----------|------------------|-----------------|--|-----------|------------------|
| 60 Achats | | | 3 307 300 | 70600010 | Cotisations et contribution annuelles des membres fondateurs | 730 000 | 1 800 000 |
| 604 Achats de prestations de services : Maintenance, Prestations d'accompagnement | | 319 100 | | 70000011 | Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté | | |
| 6041 Loyer PPP | | 2 000 700 | | 70000012 | Conseil Départemental de Côte d'Or | 250 000 | |
| 6046 Marchés après-PPP | | 900 000 | | 70000013 | Conseil Départemental de la Nièvre | 110 000 | |
| 6001 Fournitures non stockables (Energie, Chauffage, Carburants) | | 21 500 | | 70000014 | Conseil Départemental de Saône et Loire | 250 000 | |
| 6004 Fournitures de bureau et informatique | | 6 000 | | 70000015 | Conseil Départemental de l'Yonne | 150 000 | |
| | | | 150 000 | 70000016 | Contribution Etat | 250 000 | |
| | | | | 7000002X | Conseils Départementaux Franco-comtois | 150 000 | |
| 61 Services extérieurs | | | | 70602073 | Cotisations annuelles des collèges | | 2 220 430 |
| 613 Locations (immobilières et mobilières) | | 98 000 | | 70000020 | Commune < 3 500 habitants de Côte d'Or | 207 481 | |
| 615 Entretien et réparations : maintenance | | 26 500 | | 70000030 | Commune < 3 500 habitants de la Nièvre | 99 537 | |
| 616 Assurances | | 11 300 | | 70000040 | Commune < 3 500 habitants de la Saône et Loire | 246 988 | |
| 618 Documentations | | 2 800 | | 70000050 | Commune < 3 500 habitants de l'Yonne | 174 041 | |
| 6185 Frais de colloques, séminaires, conférences | | 20 400 | | 70000080 | Communes de 3 500 à 20 000 habitants de la région | 330 178 | |
| | | | | 70000070 | Commune de + 20 000 habitants de la région | 120 298 | |
| | | | | 70000080 | Groupements de collectivités | 575 195 | |
| | | | 520 800 | 70000090 | Syndicats intercommunaux | 124 354 | |
| 62 Autres services extérieurs | | | | 70000100 | Activités d'enseignement et de recherche | 18 102 | |
| 622 Honoraires (Expert-comptable; commissaire aux comptes, avocat...) | | 30 400 | | 70000110 | Activités médicales | 36 658 | |
| 6228 Autres rémunérations et honoraires (Etudes, AMO) | | 154 400 | | 70000120 | Activités sanitaires et sociales, Protection civile | 78 940 | |
| 62281 Autres rémunérations et honoraires liés au projet ID&O BFC | | 45 000 | | 70000130 | Organismes divers | 144 868 | |
| 62282 Autres rémunérations et honoraires liés au projet Hubs France connectée | | 105 000 | | 70000140 | Commune < 3 500 habitants du Doubs | 15 000 | |
| 623 Publicité, publications, relations publiques | | 40 000 | | 70000150 | Commune < 3 500 habitants du Jura | 40 000 | |
| 625 Déplacements, missions et réceptions | | 104 800 | | 70000180 | Commune < 3 500 habitants de la Haute-Saône | 15 000 | |
| 626 Frais postaux, télécommunications et internet | | 37 800 | | 70000170 | Commune < 3 500 habitants du Territoire de Belfort | 5 000 | |
| 627 Frais et services bancaires | | 4 300 | | | | | |
| 628 Divers | | 5 000 | | | | | |
| | | | 110 800 | 70620000 | Partenariats | | 500 |
| 63 Impôts et taxes | | | | | | | |
| 631 Taxes assises sur la masse salariale | | 95 600 | | | | | |
| 6313 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue | | 12 200 | | 74 | Subventions d'exploitation | | 812 000 |
| 635 Autres impôts et taxes (taxe professionnelle, taxe foncière et...) | | 2 900 | | | | | |
| | | | 1 268 800 | | | | |
| 64 Charges de personnel | | | | 74111 | Subventions Etat | 43 000 | |
| 641 Rémunération du personnel | | 884 200 | | 74178 | Subventions FEDER PO Bourgogne | | |
| 645 Charges sociales patronales | | 304 500 | | 74179 | Subventions FEDER PO Franche-Comté | 41 000 | |
| 647 Autres charges de personnel | | 21 100 | | 742 | Subventions projets ID&O BFC | 240 000 | |
| | | | | 743 | Subvention Projet Hubs France Connectée | 267 000 | |
| | | | | 744 | Autres subventions | 221 000 | |
| 658 Autres charges de gestion courante | | | | 75 | Autres produits de gestion courante | | |
| 681 Dotation aux amortissements et provisions d'exploitation | | | 10 800 | 781 | Reprise sur amortissements et provisions d'exploitation | | |
| Total des charges d'exploitation | | | 5 284 100 | 701 | Transferts de charges d'exploitation | | 9 000 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (-) | | | 443 170 | | Total des produits d'exploitation | | 4 940 930 |
| 66 Charges financières | | | | | RESULTAT D'EXPLOITATION (+) | | |
| 661 Charges d'intérêts | | | | 76 | Produits financiers | | 3 500 |
| 662 Intérêts bancaires | | | | 703 | Intérêts sur placements | | |
| 668 Autres charges financières | | | | 780 | Reprise sur amortissements et provisions financières | 3 500 | |
| 680 Dotation aux amortissements et provisions financières | | | | | RESULTAT FINANCIER (+) | | 3 500 |
| RESULTAT FINANCIER (+) | | | | | | | |
| 67 Charges exceptionnelles | | | | 77 | Produits exceptionnels | | |
| 687 Dotation aux amortissements et provisions exceptionnels | | | | 771 | Produits sur opérations de gestion | | |
| | | | | 772 | Produits sur exercices antérieurs | | |
| | | | | 775 | Produits de cession d'éléments d'actif | | |
| | | | | 777 | Quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice | | |
| | | | | 787 | Reprise sur amortissements et provisions exceptionnels | | |
| | | | | | RESULTAT EXCEPTIONNEL (-) | | |
| 68 Dotation pour fonds dédiés | | | 1 442 035 | 78 | Reprise pour fonds dédiés | | 1 881 705 |
| 689 Provision pour fonds dédiés (montant de la reprise pour fonds dédiés 2019 diminué de la consommation provisionnée 2019) | | 1 442 035 | | 789 | Reprise pour fonds dédiés (Résultat issu au Compte de Résultat 2017) | 1 881 705 | |
| Variation nette de fonds dédiés (-) | | | 459 670 | | Variation nette de fonds dédiés (+) | | |
| Excédent de l'exercice | | | | | | | |
| Total des charges | | | 5 226 135 | | | | 5 226 135 |

Le projet de budget 2019 n'est pas en équilibre et présente un résultat d'exploitation négatif de -443 170 K€, qui s'explique pour l'essentiel par le coût supplémentaire lié à la construction de la nouvelle plateforme au 1er Novembre 2019 (pour la période du 1er mai au 30 octobre 2019 : coûts de l'ancienne plateforme (PPP) + ceux de la nouvelle plate-forme).

Cette période de 5 mois est nécessaire pour construire le nouvel ouvrage, assurer la migration des services existants, et la reprise des données des 1560 adhérents.

Dans le cadre du projet de budget 2019, le total des charges d'exploitation s'élève à 5 384 100 €.

Les dépenses d'intervention représentent 66,70 %,

Les coûts de structures du GIP représentent 33,30 %.

Madame Barbara Héraud, contrôleur budgétaire régional, indique que le budget 2019 est soutenable, cependant comme les années passées, cette soutenabilité est financée grâce au fond dédié pour réussir l'équilibre. D'un point de vue budgétaire, il paraît maintenant essentiel de trouver un modèle économique visant à l'équilibre sans avoir à recourir au fond dédié. Celui-ci s'amenuise au cours des années et l'absence d'autofinancement, compte tenu d'une part d'investissement qui ne semble pas par ailleurs démesurée, est d'autant plus inquiétant.

Monsieur Bernard Luc, Commissaire du Gouvernement, confirme l'analyse de Madame Héraud. S'il n'y a pas péril en 2019, de sérieuses difficultés peuvent apparaître dans les 2 à 3 ans.

Il s'interroge par ailleurs sur l'indication de 150 000€ venant des Départements de FC.

La Président du GIP a demandé que cette enveloppe soit inscrite, affichant ainsi un souhait politique d'impulsion à destination des Départements de FC, même si rien ne laisse à penser que cela sera une réalité en 2019.

L'arrivée du nouveau modèle économique va imposer une discussion entre membres fondateurs et une action spécifique en direction des Départements de FC qui seront interrogés (AMO modèle économique et de services) sur le souhait de prendre place dans ce modèle et à quelle hauteur.

Madame Héraud ajoute que les participants présents à ce CA souhaitent tous l'adhésion des Départements de FC, mais que celle-ci qui ne sera peut-être pas effective sur le budget 2019. Le nouveau modèle économique devra dès 2020 rechercher l'équilibre, hors prélèvement sur le fond dédié.

Patrick Molinoz pense qu'il ne faut pas trop descendre en dessous d'un socle proche du million d'Euros de fond dédié, fin 2019. Si le nouveau modèle économique s'avère pertinent, plus de recours au fond dédié, ou de façon moindre en 2020.

Madame Héraud précise que les seuls indicateurs disponibles sont les prélèvements réalisés sur ce fond depuis 2016 et confirme, qu'effectivement, il ne faut pas descendre en dessous de ce socle.

Patrick Molinoz indique ajoute qu'il est très clair que la question des membres fondateurs anciens et nouveaux sera un sujet central dans l'équilibre du modèle économique.

2019 sera un tournant important sur les services numériques proposés et la manière dont le GIP est financé.

Le règlement financier adopté ce jour prend fin en 2019.

Un nouveau modèle doit être trouvé, personne ne voudrait prendre la responsabilité d'une faillite du GIP.

Madame Daussy demande si une comptabilité analytique serait possible ?

Patrick Ruestchmann répond que dans le prochain marché, cela sera possible.

Monsieur Daniel Duplessis intervient pour faire remarquer qu'il y a beaucoup d'hypocrisie dans tout cela. En effet le GIP est fait pour les ruraux, aujourd'hui ce sont pourtant les petits qui financent le plus le budget du GIP. Les gros adhérents (Métropoles, Etat, Départements) ont tendance à se désengager mais les territoires ruraux ont besoin de soutien pour ne pas accentuer la fracture numérique.

Madame Daussy répond que dans cette période de transition numérique, où nous n'avons pas d'autre choix que d'avancer, l'Etat répondra présent au côté du GIP.

Le Président du GIP est complètement en phase avec Monsieur Duplessis et partage les mêmes objectifs. C'est pourquoi il faudra en 2019 que ceux qui ont les moyens et/ou les compétences, se positionnent et disent à quel niveau.

L'objet même du Groupement d'Intérêt Public est d'être utile au plus grand nombre d'organismes publics sur le territoire de BFC sur la question des usages numériques dans une logique de mutualisation fondée sur le principe de la péréquation : c'est par l'engagement financier important des « fondateurs » qu'il est possible d'apporter un service « public » à moindre coût aux adhérents et singulièrement aux plus petites communes et intercommunalités. Le rôle à venir du GIP est probablement d'être l'acteur clé de l'inclusion numérique des collectivités et acteurs publics.

[Le Président du GIP soumet au vote des membres du CAOS le projet de budget 2019](#)
[0 abstention, 1 contre \(conseil départemental de Saône-et-Loire\), 11 pour](#)
[Le budget 2019 est adopté.](#)

Questions diverses

Date du prochain CAOS / Commission des achats pour attribution du marché de réalisation et d'exploitation de la nouvelle plate-forme de services numériques : proposition lundi 6 mai 2019.

La date du 6 mai 2019 est retenue.

Fin de la réunion

Le Secrétaire de séance :



Monsieur Gilles DELAMARCHE

Le Président du GIP e-bourgogne-franche-comté :



Monsieur Patrick MOLINOZ